

MINISTERE DE LA
MICRO-FINANCE DE L'EMPLOI
DES JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
(MAEP)



*Recueil de Fiches et
de Conseils Techniques
sur la Santé Animale*

Ces normes ne sauraient être considérées comme des valeurs absolues mais des ordres de grandeur qui permettent de faire des estimations qui se rapprochent des conditions réelles. Elles peuvent, de ce fait, varier selon les conditions du milieu et les espèces élevées.

Thème :

**Reconnaissance de la
Pasteurellose Ovine**

I - JUSTIFICATION

L'élevage des petits ruminants est une activité économique très importante dans le département du Borgou, et dans d'autres localités du Bénin. Toutefois, son développement est entravé par des maladies en général et la pasteurellose ovine en particulier. Cette dernière cause d'importantes mortalités dans les élevages ovins. Elle est l'une des causes de la baisse du revenu de l'éleveur, d'où la nécessité de connaître la pasteurellose ovine et de la combattre.

II – OBJECTIFS

2 – 1 Pédagogiques

Rendre les éleveurs et agro-éleveurs capables de :

- Reconnaître les signes de la pasteurellose ovine ;
- Eviter la contamination de leur troupeau par la pasteurellose ovine ;
- Amener les éleveurs et agro-éleveurs à faire protéger leurs ovins contre la pasteurellose ovine.

2 – 2 Techniques

- Eleveurs et agro-éleveurs bien formés ;
- Mortalité des ovins diminuée ;
- Productivité numérique améliorée ;
- Evolution pondérale améliorée ;
- Revenus des éleveurs améliorés.

III - CONTENU TECHNIQUE

3 – 1 Quoi faire ?

Observer l'animal pour découvrir les différents signes de la maladie (pasteurellose bovine) :

- Forte fièvre (face intérieure de la cuisse chaude) ;
- Tremblement de l'animal ;
- Jetages purulents ;
- Difficultés respiratoires (rythme respiratoire normal 12 – 15/mn) ;
- Abattement ;
- Diarrhée profuse.

A l'autopsie, on note :

- Pétéchies sur le foie ;
- Congestion des poumons et des intestins.

3 – 2 Quand le faire ?

De manière permanente, surtout avant la période d'apparition de la maladie, dès qu'un animal affiche une attitude de malade.

3 – 3 Comment le faire ?

- Par l'observation attentive de l'animal ;
- En demandant des renseignements aux animaliers ;
- En faisant l'examen des différentes parties de l'animal.

3 – 4 Où le faire ?

Dans le parc, à la bergerie et au pâturage.

3 – 5 Avec quoi le faire ?

- En utilisant les organes de sens : les yeux, le nez, les oreilles et les mains ;
- A l'aide des informations reçues des animaliers ;
- En utilisant : thermomètre, alcool, coton, matériels de prélèvement, etc.

IV - RESULTATS ATTENDUS

- Eleveurs et agro-éleveurs bien formés sur les éléments de reconnaissance de la pasteurellose ovine ;
- Pasteurellose ovine bien contrôlée ;
- Effectif du troupeau amélioré ;
- Croissance pondérale améliorée ;
- Revenu de l'éleveur amélioré.

V – PRECAUTIONS A PRENDRE

5 – 1 Avant

- Préparer le matériel et le désinfecter avant l'utilisation.

5 – 2 Pendant

- Faire une bonne contention.

5 – 3 Après

- Appel au vétérinaire en cas de diagnostic positif ;
- Déclaration obligatoire après la confirmation de la maladie par le vétérinaire ;
- Désinfecter les matériels utilisés ;
- Suivi du reste du troupeau.

REPUBLIQUE DU BENIN

**MINISTERE DE LA
MICRO-FINANCE DE L'EMPLOI
DES JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
(MAEP)**

CELLULE FOCALE PNDCC MAEP

**DIRECTION DU CONSEIL
AGRICOLE ET DE LA FORMATION
OPERATIONNELLE**

**DIRECTION
DE L'ELEVAGE**

Réalisé par l'E^T CBAE : Tél : 21 30 43 33 / 95 96 48 11
avec l'Appui des E^Ts PROMO 2A2 Cel: 90 93 10 16 / 95 06 40 02 / 97 60 65 56

Dépôt Légal : N° 4168 du 12 Juin 2009, 2^{ème} trimestre, Bibliothèque Nationale (BN) du Bénin
ISBN 978 - 99919 - 306-4-0